

Les animations scolaires pour les élèves de Saint-Paul-Trois-Châteaux

Jeudi 27 & vendredi 28 janvier 2022

Pour des animations réussies dans les établissements

► Par respect pour l'intervenant(e) et dans l'intérêt des enfants, toute animation demande une préparation en classe.

Si l'enseignant(e) souhaite contacter l'auteur(rice) en amont de la rencontre, s'adresser à la Fête du Livre pour obtenir les coordonnées.

► Pour préparer votre rencontre auteur(e), des documents sont à votre disposition sur le site de la Fête du livre via ce lien : <https://www.fetedulivrejeunesse.fr/nos-ressources/boite-outils-pedagogiques/>

► La présence de l'enseignant(e) est indispensable aux côtés des élèves pendant la durée de l'animation.

► Il est agréable pour l'intervenant(e) de sentir qu'il est attendu et accueilli par l'établissement demandeur. L'intervenant(e) est un(e) étranger(e) qui pénètre dans la vie de l'école, il/elle ne doit pas être un(e) inconnu(e) !

Comment participer ?

► Au sein de l'établissement

Les classes de Saint-Paul-Trois-Châteaux peuvent bénéficier d'une rencontre auteur(e) dans leur établissement uniquement.

Une personne envoyée par l'établissement viendra chercher l'intervenant(e) et le/la reconduira sur un lieu qui vous sera communiqué dans un autre courrier.

Pour information, la Charte des auteur(e)s et illustrateur(rice)s fixe les modalités des rencontres scolaires et limite à 3h par jour les interventions des auteurs(rices).

Les ateliers du Salon sont réservés en priorité aux classes hors commune. Toutefois, s'il reste des disponibilités, nous communiquerons l'information aux écoles tricastines.

Comment s'inscrire ?

Après avoir accepté les termes des conditions d'inscription, vous allez avoir accès au formulaire d'inscription.

Choisissez soigneusement l'auteur(e) qui vous intéresse, sachant que votre classe ne pourra bénéficier que d'une intervention maximum.

Pour nous aider à répondre au mieux aux vœux émis, **pensez à joindre à votre inscription, le projet dans lequel s'inscrit votre demande** de participation à la Fête du livre de jeunesse, en PDF.

Les inscriptions sont recevables jusqu'au **4 novembre 2021**. Toute inscription engagée sera facturée. Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte en cas de désistement.

Participation financière des écoles maternelles et élémentaires de Saint-Paul-Trois-Châteaux :

- Les rencontres d'1h avec un auteur(e), un illustrateur(rice) dans les établissements sont gratuites pour les écoles de Saint-Paul-Trois-Châteaux, grâce au financement de la municipalité.

À titre d'information, une rencontre d'1h est facturée à hauteur de 89€ aux établissements hors Saint-Paul.

Les autres ateliers avec un(e) illustrateur(rice) de 1h30 à 2h sont payants, au prorata du dépassement de durée (cf. tarifs autres communes).

- Pour les spectacles, la participation est fixée à **3€50 par élève**.

- Pour information, la participation demandée aux classes ne couvre qu'une partie de la rémunération de l'auteur(e)-illustrateur(rice) invité(e). À savoir, une journée d'intervention (3h de rencontre) équivaut à 447 € brut. S'ajoutent les frais liés à la logistique - l'hébergement en demi-pension et le transport de l'invité(e), totalement pris en charge par la Fête du livre et estimés à 250 €.